



# La Boîte à Je - 2026

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable à compter du 01/01/2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de fourniture des prestations par La Boîte à Je. Elles sont mises à disposition sur simple demande ou téléchargeables via notre site internet. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

---

### Clause n° 1 : Objet et Champ d'Application

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre La Boîte à Je et ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou financeurs. Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées (bilans de compétences, formations, accompagnements, écoutes thérapeutiques), sauf accord spécifique écrit. Toute commande ou signature d'un contrat/convention implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

---

### Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations sont exprimés en euros et nets de TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts (TVA non applicable). La Boîte à Je se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les prestations seront facturées au tarif en vigueur au moment de la validation de la commande.

---

### Clause n° 3 : Rabais, Ristournes et Escompte

Les tarifs peuvent inclure des rabais ou ristournes applicables selon les prestations, spécifiés dans les devis. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

---

### Clause n° 4 : Modalités de Paiement

Les paiements peuvent être effectués par chèque (à l'ordre de La Boîte à Je) ou virement bancaire.

- Prestations individuelles : Paiement dans un délai de 30 jours après la prestation.
- Stages et sessions collectives : Paiement à la commande, ou au plus tard 1 semaine avant le début. Aucun remboursement n'est effectué après ce délai, sauf cas de force majeure justifié (maladie grave, décès - justificatif requis).



---

## Clause n° 5 : Retard de Paiement

Tout retard entraîne une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-10 du Code de commerce) et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Après mise en demeure restée infructueuse sous 15 jours, La Boîte à Je peut résilier la commande et réclamer des dommages et intérêts.

---

## Clause n° 6 : Droit de rétractation (Clients Particuliers)

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter sans motif à compter de la signature du contrat. Pour l'exercer, une notification écrite doit être envoyée à La Boîte à Je. Si la prestation débute avant la fin de ce délai à la demande expresse du client, celui-ci renonce à son droit de rétractation.

---

## Clause n° 7 : Réserve de Propriété et Propriété Intellectuelle

**Supports propres** : La Boîte à Je détient l'entièvre propriété intellectuelle de ses méthodes propres, supports de thérapie et documents originaux créés pour l'accompagnement.

**Outils sous licence** (ex: Potentialis®) : Pour les outils de diagnostic dont La Boîte à Je dispose d'une licence d'utilisation ou d'une habilitation, les droits de propriété intellectuelle restent la propriété exclusive de leurs auteurs respectifs.

**Interdiction au client** : L'accès à ces outils est strictement personnel et limité à la durée de l'accompagnement. Toute reproduction ou diffusion non autorisée est strictement interdite.

**Exception** : Le document de synthèse final du bilan de compétences appartient exclusivement au bénéficiaire.

---

## Clause n° 8 : Livraison et Réclamations

La livraison correspond à l'exécution complète et formelle des prestations. Les délais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent entraîner d'indemnités en cas de retard raisonnable. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par écrit, sous 5 jours ouvrés après la prestation.

---

## Clause n° 9 : Accessibilité (Qualiopi)



La Boîte à Je s'engage à favoriser l'accès à ses prestations aux personnes en situation de handicap (PSH). Les modalités peuvent être adaptées sur demande auprès de Juliette Bertier, référente handicap.

---

## Clause n° 10 : Force Majeure

La responsabilité de La Boîte à Je ne pourra être engagée en cas d'événements de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, pandémies, etc.) conformément à l'article 1218 du Code civil.

---

## Clause n° 11 : Protection des Données (RGPD)

11.1 Collecte et Finalité : La Boîte à Je collecte les données personnelles strictement nécessaires à l'exécution des prestations (identité, coordonnées, parcours professionnel). Dans le cadre des écoutes thérapeutiques, des données relatives à la santé ou à la vie personnelle peuvent être recueillies. Le client donne son consentement exprès à la collecte de ces données par la signature du contrat, afin de permettre un accompagnement adapté.

11.2 Confidentialité et Sécurité Conformément à la déontologie des écoutes thérapeutiques, ces données sont couvertes par le secret professionnel. La Boîte à Je s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité techniques (chiffrement, accès sécurisé) pour garantir qu'aucune donnée thérapeutique ne soit accessible à des tiers.

### 11.3 Durée de Conservation

- Données administratives et formation : 3 ans après la fin de la relation contractuelle.
- Données liées au bilan Potentialis® : 7 ans dans un espace sécurisé.
- Notes d'écoutes thérapeutiques : Elles sont conservées uniquement pendant la durée de l'accompagnement, puis détruites ou anonymisées de manière irréversible, sauf obligation légale contraire.

11.4 Droits des clients Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données. Il peut également retirer son consentement à tout moment pour le traitement des données sensibles. Pour exercer ces droits, le client peut contacter Juliette Bertier à l'adresse de l'organisme. En cas de litige, il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

---

## Clause n° 12 : Confidentialité et Déontologie

Toutes les informations, documents et supports échangés dans le cadre des prestations restent strictement confidentiels.

Les parties s'engagent à la confidentialité totale sur les documents et informations échangés, conformément à la déontologie du bilan de compétences et des écoutes thérapeutiques. Le secret professionnel est strictement observé pour garantir la sécurité et la liberté d'expression du bénéficiaire.



---

## Clause n° 13 : Médiation de la consommation

En cas de litige non résolu par une réclamation préalable, le client particulier peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation agréé.

---

## Clause n° 14 : Tribunal Compétent

Tout litige relatif aux présentes CGV est soumis au droit français. En cas de litige avec un client professionnel, le Tribunal de commerce de Lyon est seul compétent. Pour les clients particuliers, les règles légales de compétence territoriale s'appliquent.

---

Fait à Genay, le 1er Janvier 2026

Juliette Bertier  
Dirigeante de La Boîte à Je

  


**La Boîte à JE**  
285 rue du Perron  
69730 Genay  
N° SIRET 833 042 005 00011  
Code APE 9609Z  
N° enregistrement formation : 84691734069